

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du mardi 17 décembre 2024
à 19 heures 00

PROCES VERBAL

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Boire, Président
M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Durantin, Mayère, Troncy, membres titulaires
Mmes Pras, Roux, Vaginay, membres titulaires

Excusés :

MM. Fréchet, Nicolin

Pouvoirs : M. Dozance à M. Troncy – M. Peyron à M. Boire – M. Reulier à M. Brun

M. Boire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. Troncy est désigné secrétaire de séance.

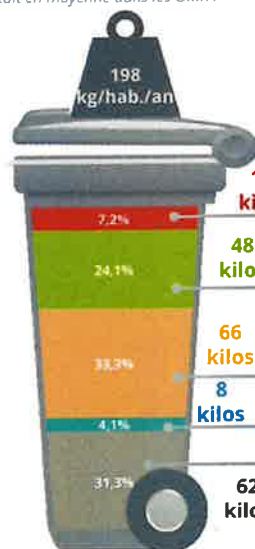
Concernant le procès-verbal du comité syndical du 9 juillet 2024, il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la réunion, M. Boire laisse la parole à Mme Chloé Mathis du bureau d'études Ecogeos pour présenter les résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles du S.E.E.D.R et qui s'est déroulée fin septembre/début octobre 2024 sur le site de la société SECAF CHAMFRAY à Vougy pour l'ensemble des collectivités (voir présentation ci-jointe).

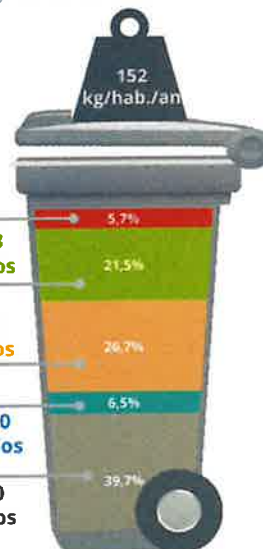
Mme Mathis explique qu'au total, 35 échantillons ont été réalisés sur tout le territoire et en fonction des différentes typologies d'habitat. Elle rappelle la méthode normée déployée pour l'échantillonnage et la caractérisation ainsi que la grille utilisée.

Après analyse des données et en comparaison avec la dernière campagne réalisée en 2021, voici les résultats pour le territoire du S.E.E.D.R :

En 2021, chaque habitant du SEEDR
jetait en moyenne dans les OMR :



En 2024, chaque habitant du SEEDR jette
en moyenne dans les OMR :



On note une baisse significative du ratio de production des OMR (-23 % par rapport à l'année 2021) en dessous de la moyenne nationale. On ne peut que s'en féliciter.

Au sein des OMR, par rapport à l'année 2021, il est à noter une baisse importante de :

- la quantité des biodéchets (- 33 %)
- la collecte sélective (- 38 %) avec notamment une diminution de -53 % de papiers et -37 % d'emballages ménagers.

Concernant les autres collectes spécifiques, les chiffres sont en augmentation et notamment à cause des textiles. M. Boire précise que sur ce flux, une réunion avec l'éco-organismes Refashion sera organisé prochainement pour réaliser un état des lieux du territoires avec les collectivités.

Néanmoins, les résultats de cette campagne de caractérisations démontrent que 60 % de déchets sont encore détournables des OMR !

M. Boire précise que la future installation SEEDRANOVA prend alors tout son sens.

Mme Mathis expose ensuite les résultats individuels de chaque collectivité membre du syndicat.

M. Boire explique qu'au niveau de Roannais Agglomération la réorganisation des systèmes de collecte fait apparaître de bons résultats. Des progrès sont encore à venir sur les années 2025-2026 concernant les biodéchets notamment avec le développement des abri-bacs sur les 40 communes.

M. Capitan souligne que même sans tarification incitative, il est possible d'atteindre des résultats positifs. Toutefois, il s'interroge sur la diminution de la production des OMR et son impact sur le dimensionnement de l'installation SEEDRANOVA. M. Boire précise que cet aspect a été pris en compte et que l'usine sera évolutive tant au niveau du process que des chaînes de tri. Elle pourra également prendre en charge des tonnages extérieurs.

Seule la communauté de communes du Pays d'Urfé ne montre qu'une faible diminution de la production d'OMR entre 2021 et 2024. En revanche, on note une baisse importante du gaspillage alimentaire.

Pour terminer son exposé, Mme Mathis explique que le territoire du S.E.E.D.R est à ce jour conforme aux prescriptions imposées par le décret n°2021-1199 du 16/09/2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux dans les ISDND.

En conclusion, M. Boire remercie le bureau d'études Ecogeos pour cette prestation réalisée avec efficacité. Les données seront transmises à chaque collectivité.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 / Exercice des pouvoirs délégués

M. Boire rappelle qu'un compte-rendu des délibérations prises par le bureau délibératif, dans le cadre de ses délégations, doit être fait au comité.

Au cours de sa séance du 10 décembre 2024, les délibérations suivantes ont été prises :

- Convention d'occupation précaire Roannais Agglomération / SEEDR – bureau au CTE (Période du 01/01/2025 au 31/12/2027)
- Contrat d'assurances risques statutaires – période du 01/01/2025 au 31/12/2028
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le CDG42 à compter du 01/01/2025
- Convention de prestation de services pour l'organisation de sessions de formations entre Roannais Agglomération et le SEEDR – Avenant n°1
- Plan de formation mutualisé 2025-2027 et règlement de formation au profit des agents du S.E.E.D.R
- Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42- Avenant n°1

- Campagnes de broyage des déchets verts des plateformes de Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Germain-Laval, Pouilly-les-Nonains, la Copler et la Vilette – Avenant n°1 à la convention tripartite entre la Chambre d'Agriculture de la Loire, les agriculteurs et le S.E.E.D.R
- Convention conclue avec l'entreprise SECAF CHAMFRAY pour le recyclage des plastiques durs – Avenant n°4
- Marché de tri et de valorisation des déchets ménagers – approbation du lot n°1 « Prestation de tri et de valorisation des Journaux – Magazines – Revues »
- Marché de tri et de valorisation des déchets ménagers – approbation du lot n°2 « Prestation de tri et de valorisation des ferrailles »
- Marché de réception, conditionnement et transfert des ordures ménagères résiduelles et des encombrants – Avenant n°1 des lots n°1 et 2
- Marché de tri et de valorisation des déchets ménagers 2023-2026 – Avenant n°1 pour les lots n°1,3,4,6,7,8,9,10,11,13

II – FINANCES

1/ Décision Modificative n°1

M. Boire rappelle que le budget primitif 2024 a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 26 mars 2024 et qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements, objet de la décision modificative n° 1 ci-après.

➤ Section de fonctionnement

1) le compte 611 sur lequel sont comptabilisées les dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets a été budgété, lors de l'établissement du budget primitif à hauteur de 5 933 967 €

Or compte tenu de la hausse de certains tonnages de déchets, notamment les déchets végétaux, les emballages/papier, encombrants, il convient de majorer le montant de ce compte de 196 933 €, ce qui le porterait à **6 130 900 €**.

Par ailleurs, il convient de majorer la participation des collectivités au compte 74751 du même montant (196 933 €), ce qui le porterait à **6 704 646,09 €**.

2) le compte 7588 sur lequel sont comptabilisées les recettes liées à la valorisation des déchets (ferrailles, batteries, cartons, J.M.R., huiles ménagères, ...), et en provenance des éco-organismes (EcoMaison – Refashion – EcoDDS – Ecologic – Ecosytem...) a été budgété, lors de l'établissement du budget primitif, à hauteur de 506 936 €.

Or, compte tenu de la hausse des valeurs de reprise de certains matériaux (ferrailles notamment) et des soutiens relatifs aux éco-organismes, il convient de majorer le montant de ce compte de 23 930 €, ce qui le porterait à **530 866 €**.

Par ailleurs, il convient également de majorer le compte 65888 du même montant (23 930 €) pour permettre de restituer les sommes aux collectivités, ce qui porte le montant du compte 65888 à **779 216 €**.

Ces mouvements sont récapitulés ci-dessous :

Section de fonctionnement

B.P. au 26/03/2024

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011 – Charges à caractère générale			Chapitre 74 – Dotations et participations		
C 611	Contrats de prestations de services	5 933 967 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	6 507 713,09 €
	Total	5 933 967 €		Total	6 507 713,09 €

Dépenses			Recettes		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		
C 65888	Charges de gestion courante	755 286 €	C 7588	Produits de gestion courante	506 936 €
	Total	755 286 €		Total	506 936 €

D.M. 1

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011 – Charges à caractère générale			Chapitre 74 – Dotations et participations		
C 611	Contrats de prestations de services	+ 196 933 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	+ 196 933 €
	Total	196 933 €		Total	196 933 €

Dépenses			Recettes		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		
C 65888	Charges de gestion courante	+ 23 930€	C 7588	Produits de gestion courante	+ 23 930 €
	Total	+ 23 930 €		Total	+ 23 930 €

Ce qui porte les comptes à :

C 611	Contrats de prestations de services	6 130 900 €	C 74751	Participation GFP de rattachement	6 704 646,09 €
C 65888	Charges de gestion courante	779 216 €	C 7588	Produits de gestion courante	530 866 €

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité les mouvements budgétaires ci-dessus.

III- QUESTIONS DIVERSES

M. Boire explique que dans le cadre du projet SEEDRANOVA, la société 3Wayste vient de déposer les demandes d'autorisations (permis de construire et dossier d'autorisation environnementale) auprès des services concernés.

M. Boire rappelle également aux élus que l'acquisition des terrains de la zone Bonvert et le versement d'une subvention d'équipement de 10 millions d'euros devront faire l'objet d'un emprunt. L'achat des terrains devra intervenir en fin d'année 2025 une fois les autorisations délivrées. Quant à la subvention d'équipement, elle sera versée au délégataire à la livraison de l'équipement, à savoir courant 2027.

M. Mayère et M. Capitan trouvent le prix des terrains assez élevé et demande si une négociation n'est pas envisageable avec Roannais Agglomération. Pour rappel, le prix fixé à la signature du compromis de

vente en février 2022 était de 45 € HT/m² et avec la révision des prix soumis à l'indice du coût de la construction, il serait de l'ordre de 56 € HT/m².

M. Boire répond que les terrains sont tout de même réservés depuis l'année 2020 et que l'acquisition du foncier demeure complexe. Il précise que la situation géographique des parcelles est un atout notamment sur cette zone d'activités de Bonvert, facile d'accès et proche du centre urbain.

Concernant les emprunts, un premier contact a été pris avec la Banque des territoires et a permis de dégager différentes simulations qui sont présentées aux élus. Se posent notamment la question de la durée de remboursement à calculer sur 15 ans (durée du contrat de DSP) ou 30 ans (durée de vie de l'équipement) et des conditions de remboursement (amortissement et échéances linéaires ou dégressives).

M. Capitan propose de consulter des bureaux d'études financiers spécialisés afin de bénéficier des meilleures conditions d'emprunt puisque les finances du syndicat (et par conséquent celles des collectivités membres) vont être engagées sur le long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Président,


SYNDICAT DE DÉPENSES ET D'ÉLIMINATION
S.E.E.D.R.
14 bis, Bd de Valmy
ROANNE
JEAN-YVES BOIRE
LES ROCHERS DU ROANNAIS

Le secrétaire de séance,


Jacques TRONCY